

REGLEMENT DU QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION CLIENT MONT ROUCOUS **« L'eau minérale naturelle, source de bien-être ! »**

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Geary LSF Group Inc., société de droit américain immatriculée dans l'Etat du Delaware dont le siège opérationnel est situé au 395 Oyster Point Boulevard, Suite 110, South San Francisco, CA 94080, États-Unis d'Amérique, et dont l'adresse en France est 31 rue Henri-Rochefort - 75017 Paris - France, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 430 440 768, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité au dit siège (*ci-après dénommée « la Société Organisatrice »*), organise pour le compte de la société des Eaux de Mont Roucous (*ci-après dénommée « l'Annonceur »*), Société par Actions Simplifiée au capital de 276.150,00 €uros, immatriculée au RCS de Castres sous le numéro B 304 891 419, située à Puech del Vert - 81230 Lacaune-Les-Bains - France, un questionnaire de satisfaction client intitulé « L'eau minérale naturelle, source de bien-être ! » du **2 juin 2014** au **13 juin 2014**.

La Société Organisatrice est seule responsable de l'organisation et du déroulement du questionnaire de satisfaction client et s'engage à relever et garantir son partenaire, la société des Eaux de Mont Roucous, de tout recours de tiers s'estimant lésé à quelque titre que ce soit par l'organisation ou le déroulement du questionnaire de satisfaction client.

Article 2 : PARTICIPATION

La participation à ce questionnaire, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte uniquement aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du questionnaire ainsi que leurs parents directs.

La participation au questionnaire implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux en vigueur en France.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le questionnaire est exclusivement accessible sur l'URL <http://mont-roucous.1x12.net> (*ci-après, le « Site »*) entre le **2 juin 2014** et le **13 juin 2014**, 23h59, selon la date et l'heure française en vigueur à Paris (*date de connexion enregistrée par le serveur*).

Pour participer au JEU, le participant doit :

1. Etre connecté sur l'url directe <http://mont-roucous.1x12.net> entre le **2 juin 2014** et le **13 juin 2014**, 23h59, date française de connexion faisant foi.
2. Répondre aux différentes questions.
3. Remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription : âge, email et civilité.
4. Puis répondre aux questions dynamiques que seront l'âge des enfants et le mode d'alimentation de son nourrisson.
5. Après avoir renseigné ces champs obligatoires, le participant devra valider le formulaire d'inscription.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les

coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la clôture du questionnaire.

Article 4 : DOTATION ET DETERMINATION DU GAGNANT

1^{er} lot : un an d'eau, pour les 20 premiers gagnants

1 chéquier de 52 bons de réduction (*3,50€ par bon de réduction*) soit une valeur unitaire du chéquier de 182€.

2^{ème} lot : pour les 30 gagnants suivants

1 kit MONT ROUCOUS (*1 peignoir, 1 doudou, 2 bavoirs, 1 thermomètre de chambre, 1 thermomètre frontal, 1 thermomètre de bain, 1 bon de réduction de 3,50€*) soit une valeur unitaire du kit de 73.80€.

3^{ème} lot : pour les 50 derniers gagnants

2 bons de réduction de 0.50€.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne que le gagnant et ne pourront donner lieu à la remise de leur contre-valeur en numéraire. Dans les cas où les lots mis en jeu ne seraient plus disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et de l'Annonneur, celles-ci s'engagent à le remplacer par un ou des lots de nature et de valeurs équivalentes.

Article 5 : ATTRIBUTION DU LOT

Après vérification de la régularité de l'inscription et des conditions d'octroi du lot en cause, le Participant gagnant est avisé de son gain par E-mail (*adresse pré-remplie lors de l'envoi de l'émailing d'annonce du questionnaire*) par la Société Organisatrice, après la date de fin du questionnaire.

Il sera demandé aux gagnants de communiquer leur adresse postale et leur numéro de téléphone en répondant à cet email. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique en y répondant, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant du lot concerné.

L'annonceur s'engage à le contacter et expédier en France métropolitaine, à ses frais (*à l'adresse indiquée par le gagnant dans l'E-mail de réponse*), le lot au gagnant au plus tard le **1^{er} septembre 2014** sous réserve que le gagnant ait communiqué son adresse postale et son numéro de téléphone dans les délais indiqués par la Société Organisatrice.

Si le lot n'est ni attribué ni réclamé au bout d'un (1) mois ou si le lot est retourné pour des motifs tels que « adresse inconnue » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », l'Annonneur pourra en disposer librement, de même en cas de renonciation du gagnant à son lot.

L'annonceur ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. L'annonceur ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du questionnaire, ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui lui serait imputable ou non.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au participant bénéficiaire si celui-ci par n'importe quel moyen, a réussi à fausser le résultat du questionnaire ou ne s'est pas conformé au présent règlement. Dans cette hypothèse, le lot prévu restera la propriété de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques présentant le lot ont exclusivement une fonction d'illustration et ne sont pas contractuelles.

Article 6 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service, les fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site <http://mont-roucous.1x12.net> s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (*tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée*) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général. Les envois incomplets, illisibles, insuffisamment affranchis, envoyés hors délai ne seront pas pris en compte.

Article 7 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent questionnaire, à l'écourter, le proroger, le reporter, le prolonger ou en modifier les conditions et ce sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

La Société Organisatrice sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (*grèves, intempéries...*) qui priverait même partiellement le gagnant de son gain. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des retards, pertes, avaries occasionnées au lot lors de son acheminement ou du manque de lisibilité des cachets postaux.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (*notamment d'affichage sur le site du questionnaire, d'envoi d'e-mails erronés aux participants*), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du questionnaire ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au questionnaire ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au questionnaire se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du questionnaire est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le questionnaire. De même, la participation à ce questionnaire implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué. La Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 8 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION – INFORMATIONS

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre de l'organisation du questionnaire sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société Organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du questionnaire.

Du seul fait de sa participation, les gagnants autorisent l'Annonceur à utiliser leur nom et prénom dans toute manifestation publique - promotionnelle liée au présent questionnaire de satisfaction client pour une durée d'un (1) an sans que cette utilisation ne puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

L'Annonceur est seul destinataire des données nominatives transmises par les participants au questionnaire.

Par ailleurs, les informations collectées dans le cadre du questionnaire pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par l'Annonceur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation sur les informations le concernant et il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses noms, prénom, e-mail et adresse et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

Eaux de Mont Roucous
Service Marketing
Puech del Vert
81230 Lacaune-Les-Bains
France

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du questionnaire seront réputées renoncer à leur participation.

Afin de personnaliser le Site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du participant au questionnaire.

Ce cookie a pour objet exclusif d'enregistrer les informations relatives à la navigation sur le Site et notamment sur chacun des écrans permettant de jouer et de conserver des informations sur la participation du joueur (date et heure de la consultation, pages consultées, date et heure du clic,...).

Article 9 : RESPECT DES REGLES

La participation au questionnaire implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du questionnaire et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à la partialité du questionnaire.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le questionnaire s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au questionnaire.

Article 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet a été déposé auprès de

Etude HAUGUEL - SCHAMBOURG
14 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Le règlement complet est accessible sur le Site et peut être consulté à tout moment sur le Site pendant toute la durée du questionnaire, telle que précisée à l'article 1 ci-avant.

Le règlement du questionnaire est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en, fait la demande en écrivant à l'adresse postale suivante :

Etude HAUGUEL - SCHAMBOURG
14 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

A cet égard, la Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais de port de la demande de règlement sur la base forfaitaire d'affranchissement au tarif lent en vigueur.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice, dans le respect des lois.

Article 11 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce questionnaire sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre, protégées.

Article 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du questionnaire et les lots attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée comme le présent règlement auprès de l'huissier identifié à l'article 10 du présent règlement.

Article 13 : LITIGES

Le présent questionnaire est soumis à la loi française.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au questionnaire les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître ou qui serait directement ou indirectement lié à la participation au questionnaire, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Paris et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Paris le 27 mai 2014